

Situation épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 1er juin 2022

La note présente dorénavant des données couvrant parfois des périodes différentes, toujours sur 7 jours et permettant toujours d'apprécier les tendances

Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S21 du 21 au 27 mai 2022)

En semaine 21-2022, le ralentissement de la circulation du SARS-CoV-2 se poursuit dans le département. Le taux d'incidence est l'un des plus faible en comparaison des autres départements de la Nouvelle-Aquitaine (TI : 116,7 cas pour 100 000 habitants ; TP : 15,3 %, légèrement en dessous par rapport au taux régional). L'activité de dépistage continue de baisser et devient la plus faible de la région : 2 845 tests réalisés cette semaine (435 nouveaux cas identifiés).

Le nombre de nouvelles hospitalisations est en baisse (-5 hospitalisations en une semaine) – 50 % des patients sont hospitalisés en médecine conventionnelle (y compris en séjours aux urgences) ; aucun nouveau décès n'a été recensé cette semaine.

La vaccination, les dépistages et les gestes barrières restent nos atouts afin d'éviter une reprise épidémique.

- En semaine 21-2022, les Deux-Sèvres est le 11^{ème} département néo-aquitain où la circulation virale est la plus active (la Haute-Vienne est à 200,7, le Lot-et-Garonne est à 107,8). **Le taux d'incidence s'établit à 116,7 cas pour 100 000 habitants en Deux-Sèvres** (435 personnes testées positives) **contre 147,3 cas pour 100 000 habitants en Nouvelle-Aquitaine**. Ce taux est de 135,4 pour les 65 ans et plus dans le département (180,2 cas pour 100 000 habitants en région). **Le taux de positivité est de 15,3 % (15,5 % en région). Le taux de dépistage est de 763,5 pour 100 000 habitants (952,1 pour 100 000 habitants en région),** soit 2 845 tests réalisés cette semaine. **Les Deux-Sèvres est le 1^{er} département néo-aquitain où l'activité de dépistage est la plus faible ce qui expliquerait en partie la baisse du taux d'incidence.**
 - Sur 334 tests positifs, 136 résultats de criblage sont disponibles : 84,1 % ont présentés une des mutations associées au variant Omicron. En Nouvelle-Aquitaine, les mutations associées au variant Omicron représentent 93,7 % des cas.
 - Pour mémoire, en semaine 20-2022, 686 nouveaux cas ont été détectés. Le taux d'incidence était de 184,1 cas pour 100 000 habitants (198,8 cas pour 100 000 habitants en région). Le taux de positivité était de 17,1 % (15,9 % en région). Le niveau de dépistage baissait ; 4 023 tests étaient réalisés (RT-PCR ou antigéniques).
 - À ce jour, **18 hospitalisations Covid-19 sont en cours** (-5 en une semaine) : 9 patients sont hospitalisés en médecine conventionnelle, 1 en soins critiques et 8 en SSR. Depuis le 1^{er} octobre, 2 957 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
 - **699 décès de la CoVid-19 sont à déplorer depuis le début de l'épidémie (stable depuis la semaine dernière).**
 - **83,3 % de la population en Deux-Sèvres a reçu au moins une injection, 82,5 % de la population a un schéma vaccinal complet et 66,1 % de la population a fait l'objet d'un rappel.** Ces taux sont supérieurs de ceux de la région (82,3 %, 81,4 % et 63,8 %).
- 20,4 % des personnes âgées de 80 ans et plus ainsi que 6,0 % des 60-79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel** (respectivement 19,5 % et 6,7 % en région).

Vaccinations

En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **864 009 injections** depuis début janvier 2021 : **83,3 % des deux-sévriens ont reçu la première injection (82,3 % en région), 82,5 % ont eu un schéma vaccinal complet¹ (81,4 % en région) et 66,1 % ont reçu une dose de rappel (63,8 % en région).**

Les personnes âgées de 65 ans et plus possèdent le taux de rappel le plus élevé : 88,5 % d'entre eux ont reçu une primo-vaccination complète et un rappel (86,9 % en région) ; 80,4 % chez les 18-29 ans, 77,9 % chez les 30-64 ans et 20,4 % chez les 12-17 ans (respectivement 67,4 %, 75,1 % et 17,3 % en région).

Pour la population éligible à la deuxième dose de rappel : 20,4 % des personnes âgées de 80 ans et plus ainsi que 6,0 % des 60-79 ans ont reçu une deuxième dose de rappel (respectivement 19,5 % et 6,7 % en région).

Tableau 1 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres

	du 04 janv. 2021 au 30 mai 2022
Au moins une dose	310 320
Schéma vaccinal complet	307 446
Vaccination de rappel	246 243

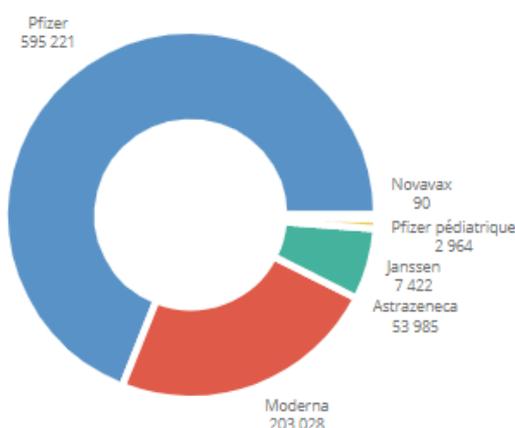


Figure 1 : Répartition des injections par vaccin en Deux-Sèvres. Source SI-Vac, exploitation ARS

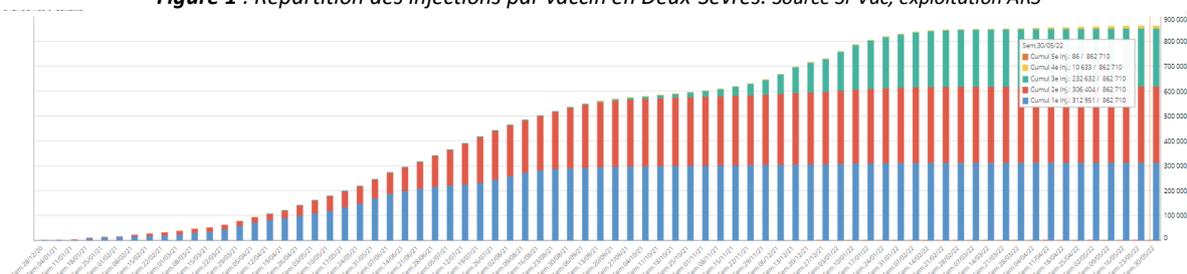


Figure 2 : Nombre quotidien d'injections en Deux-Sèvres, tout lieu, tout âge, tout vaccin
Source SI-Vac, exploitation ARS

En semaine 21, 752 injections réalisés en Deux-Sèvres

dont 5 primo-injections, 35 deuxièmes injections, 100 1ers rappels et 612 2èmes rappels (4^{ème} injection et plus).

¹ Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.



La vaccination
QUEL VACCIN SELON MA SITUATION ?


Mon âge


Ma situation


Pfizer-BioNTech


Moderna


Janssen


Novavax

0 à 4 ans INCLUS		Mon enfant ne peut pas se faire vacciner			
5 à 11 ans INCLUS	Quelle que soit la situation de mon enfant*	✓ <small>(sous pédiatres spécialement destinés aux enfants)</small>			
12 à 17 ans INCLUS	Quelle que soit la situation de mon enfant*	✓			
18 à 29 ans INCLUS	Quelle que soit ma situation	✓			✓
	J'ai une contre-indication aux vaccins à ARNm				✓
30 à 54 ans INCLUS	Quelle que soit ma situation	✓	✓		✓
	J'ai une contre-indication aux vaccins à ARNm				✓
55 ans ET PLUS	Quelle que soit ma situation	✓	✓		✓
	J'ai une contre-indication aux vaccins à ARNm			✓ <small>(pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19)</small>	✓

N.B. :

- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Les personnes ayant déjà eu le Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection dans le cadre de leur schéma de primo-vaccination, sur la base d'un justificatif (test PCR ou antigénique positif de plus de 2 mois) ou à la suite d'un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) positif.
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée dès le premier trimestre.
- Les autorités scientifiques recommandent le recours à un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna) en priorité lorsque c'est possible.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19


version : 03 février 2022



Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.

Mon âge	Ma situation	1 ^{re} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois →	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓
18 à 29 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓
30 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓
60 à 79 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓ <small>(dès 6 mois après la 1^{re} dose de rappel ou l'infection)</small>
80 ans et plus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois →	✓	✓

N.B :

- Les personnes ayant eu le Covid-19 moins de 3 mois après leur dernière injection, sont éligibles au rappel :
 - dès 3 mois après leur infection pour la 1^{re} dose de rappel pour toutes les personnes éligibles,
 - dès 3 mois après leur infection pour la 2^e dose de rappel pour les personnes immunodéprimées, âgées de 80 ans et plus ou résidents en EHPAD et USLD,
 - dès 6 mois après leur infection pour la 2^e dose de rappel pour les personnes de 60 à 79 ans inclus.
- La 2^e dose de rappel n'est pas nécessaire pour les personnes ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après la 1^{re} dose de rappel.
- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sages-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : 7 avril 2022